

Monsieur LABORIE André.  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)  
<http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 25 avril 2017

- **PS :** « *Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT* ». « **En attente d'expulsion** »

*A domicile élu de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière 31000 Toulouse.*

M.M le Président, Service du BAJ.  
Commission de réparation  
Des détentions provisoires.  
Cour de cassation.  
5 qui de l'horloge.  
75000 PARIS

**Lettre recommandée avec AR : 1A 126 231 8032 8**

**Objet :**

**Suite au** recours en date du 25 avril 2017 sur décision rendue en date du 13 avril 2017 par Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Toulouse. N° **RG 16/00019. Décision N° 09/17.**

**Suite au** recours en date du 25 avril 2017 sur décision rendue en date du 13 avril 2017 par Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Toulouse. N° **RG 16/00022. Décision N° 10/17.**

***Demande de l'aide juridictionnelle et « aide juridictionnelle provisoire » pour obtenir un avocat à la défense de mes intérêts devant la commission d'indemnisation dans les deux dossiers.***

Monsieur, Madame le Président,

Au vu de l'urgence, je vous prie de bien vouloir accepter de m'octroyer l'aide juridictionnelle provisoire dans l'instance devant votre cour.

Demande vous est faite afin que je puisse être représenté et défendu devant votre cour par un avocat à ce titre.

**Ci-joint deux dossiers A.J complet comprenant pour chacun d'eux :**

- Imprimé CERFA rempli et comprenant les pièces suivantes :
- La décision rendue en date du 13 avril 2017 « dont appel ».
- Le mémoire d'appel déposé le 25 avril 2017 en 4 exemplaires.
- Le récépissé de l'acte d'appel.
- Carte nationale identité recto verso.
- Imposition nulle.
- Derniers versements du RSA.
- PV de gendarmerie violation de notre domicile depuis le 28 mars 2008. « déjà en votre possession par mes précédentes demandes.

Comptant sur toute votre compréhension à satisfaire aux **articles 6 ; 6-1 ; 13 de la CEDH.**

Comptant sur toute votre compréhension à satisfaire à mes demandes motivées par mon mémoire.

**Soit ma situation financière qui n'est que les conséquences de mes différentes privations de liberté individuelle par différents moyens soit :**

- De ma première détention arbitraire du 14 février 2006 au 14 septembre 2007
- De ma deuxième détention arbitraire du 15 septembre 2011 au 24 novembre 2011
- De ma troisième détention arbitraire par une GV injustifiée en date du 8 et 9 décembre 2011
- De ma quatrième détention arbitraire de 2005 à ce jour en mon droit de conduire sur le territoire national.

**Sans condamnation définitive. « Obstacle aux voies de recours »**

- Sans un quelconque délit
- Avec partialité établie.
- *Voir mémoire.*

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur, Madame le Président, l'assurance de ma considération distinguée

Monsieur LABORIE André.

